

PROCÈS-VERBAL
Séance du 9 Juin 2023

L'an 2023 et le 9 Juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CIRET Daniel, Maire.

Présents : M. CIRET Daniel, Maire, Mmes : BRETONNET Edith, GARCIA Amandine, GRIMAUULT Hélène, MAGOT Colette, SIEBENALER Maryvonne, MM : ABATE Yves, BONTEMPS Georges, BOUDIN Serge, HARDOUIN Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CUVEILLIER Arnaud à M. BONTEMPS Georges

Excusé(s) : MM : CHENEVIÈRE Jérôme, MELART Olivier, PIRIOU Richard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10
- Quorum : 8

Date de la convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

A été nommée secrétaire : Mme BRETONNET Edith

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2023

Aucune remarque n'est apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

OBJET DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 9 Juin 2023

23019-230609.01 : Procédure d'achat groupé de fourniture d'électricité géré par l'UGAP

23019-230609.01 : PROCÉDURE D'ACHAT GROUPÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ GÉRÉ PAR L'UGAP

A la majorité (pour : 1 contre : 6 abstentions : 4) :

M. CIRET Daniel	Contre	M. BONTEMPS Georges	Contre	M. CHENEVIÈRE Jérôme	EXC.
Mme SIEBENALER Maryvonne	Contre	M. PIRIOU Richard	EXC.	M. BOUDIN Serge	Pour
Mme MAGOT Colette	Abst.	M. HARDOUIN Eric	Abst.	Mme GRIMAUULT Hélène	Abst.
Mme BRETONNET Edith	Abst.	M. ABATE Yves	Contre	Mme GARCIA Amandine	Contre
M. MELART Olivier	EXC.	M. CUVEILLIER Arnaud	Contre		

M. le Maire présente au Conseil Municipal la procédure d'achat groupé de fourniture d'électricité géré par l'UGAP, nommée « ELEC 2025 ».

L'UGAP organise une mise en concurrence relative à la fourniture d'électricité dont l'accord-cadre issu sera effectif au 1^{er} janvier 2025.

Néanmoins, dans la mesure où la commune bénéficie actuellement du bouclier tarifaire, et que le prix de l'électricité appliqué n'est pas encore connu, et ne le sera qu'après la signature de la convention, il peut sembler risqué pour Guillerval d'adhérer à la procédure.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,

- **REFUSE** d'adhérer à la procédure d'achat groupé de fourniture d'électricité géré par l'UGAP
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou

publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Guillerval, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

QUESTIONS DIVERSES

M. HARDOUIN fait part du décès de Mme BERTHOU, ancienne administrée de Guillerval, survenu aujourd'hui, jour de son 100^e anniversaire. Ses obsèques auront lieu le 15 juin.

M. HARDOUIN fait suite à la dernière séance du Conseil Municipal, en préambule de laquelle a eu lieu une réunion avec M. CROSNIER, Conseiller Départemental, et M. NAEYE, délégué territorial. Mme GARCIA et lui avaient alors signalé la suppression d'horaires sur la ligne de bus 330, ce qui engendre des désagréments. Le Département sollicitant des précisions à ce sujet, M. HARDOUIN a fait poster un message sur le groupe WhatsApp d'entraide de la commune afin d'avoir des retours des parents d'élèves, mais seules 2 réponses ont été apportées. Une réponse sera donc apportée au Département en reprenant ces éléments.

Suite à la séance du 30 mai, M. le Maire a reçu un appel du promoteur immobilier concernant le projet de construction de dix logements sociaux sur Garsenval. Il a alors exprimé les remarques du Conseil Municipal. Un courrier va être fait dans ce sens à l'aménageur.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que notre dossier de contrat rural pour la construction d'un bâtiment sur le terrain attenant à la Mairie, a été accepté tant par la Région que par le Département.

M. BONTEMPS précise que la commune obtient ainsi une subvention de 350 000 € pour mener à bien ce projet. Ce point sera évoqué au prochain Conseil Municipal, qui aura lieu le 30 juin.

M. BOUDIN signale que des travaux seront également à faire à l'église, Mme SIEBENALER ajoute que les travaux du mur du parking des écoles sont à réaliser au préalable. M. le Maire explique que le débouchage des gouttières de l'église est prévu.

Mme MAGOT indique avoir reçu un appel d'un Saclasien, qui prévoit de faire la distance Saclas/Guillerval/Saint-Cyr-la-Rivière en guirlandes de bouchons en plastique, à l'occasion du Téléthon, ce qui représente deux fois 2,5 kms.

Mme SIEBENALER pense qu'il faut demander leur avis aux différentes associations de la commune.

M. BONTEMPS rappelle aux élus la création de l'association « Etampes-Mondésir Terre d'Aviation ». Il explique qu'un panneau signalant l'aérodrome va être installé par Etampes pour être visible depuis la RN 20, et comportera les logos d'Etampes, de Guillerval et de la Patrouille de France.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21:45.

En Mairie, le 12/06/2023

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Daniel CIRET

Mme BRETONNET Edith